

DECRET N° 2016-041 DU 10 MARS 2016

portant promotion au grade de capitaine ou de lieutenant de vaisseau, de certains officiers des Forces Armées Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n°2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011;
- Vu** le décret n°2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2014-260 du 18 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** l'Instruction Particulière n°2368/MDN/DC/SG/DRH/SGSC/SP-c du 23 juillet 2015 relative aux travaux d'avancement ;
- Vu** le rapport n° 2015-018/MDN/CNA-2015/ du 23 février 2016 relatif aux travaux de la Commission Nationale d'Avancement des personnels militaires des Forces Armées Béninoises au titre de l'année 2016 ;
- Vu** l'arrêté n°2016-0126 /MDN/DC/SG/DRH/SGSC/SP-C du 23 février 2016, portant inscription au tableau d'avancement de grade des officiers des Forces Armées Béninoises, au titre de l'année 2016 ;
- Sur** proposition du Ministre de la Défense Nationale,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les officiers dont les noms suivent sont promus au grade de capitaine ou de lieutenant de vaisseau, suivant la répartition trimestrielle ci-après :

I. Armée de Terre

1.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2016

- Lieutenant AGONSE Yémalin Juste ;
- Lieutenant BONI Géraldo Carlos ;
- Lieutenant TODJINOU Hermann S.

- Lieutenant ZENONTIN Médard.

1.2. Pour compter du 1^{er} avril 2016

- Lieutenant FATOKOUN Edgard Kolawolé ;
- Lieutenant HOUNZONLIN Auguste Sènakpon ;
- Lieutenant KAKPO Stanislas Bruno ;
- Lieutenant SIDI ZATO Zoukanéry ;
- Lieutenant WANDJI Yao Euloge ;
- Lieutenant TAMOU Imorou.

1.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2016

- Lieutenant ALAHASSA B. Rodrigue Ulriche ;
- Lieutenant BEHANZIN Marc sèwlan ;
- Lieutenant GBOLOU Joseph Adégnika ;
- Lieutenant HOUNCHONOU Chitou ;
- Lieutenant YABI Chabi Sabin Dogbo ;
- Lieutenant HOUNNOUVI Ulrich Brillant ;
- Lieutenant HOUNKPEVI Clément ;
- Lieutenant SOSSOUHOUNTO Lionel Miguel Sègla ;
- Lieutenant TITI AFFO A. Zakari ;
- Lieutenant DJOBO Imorou ;
- Lieutenant MONTEIRO Babatoundé Robert ;
- Lieutenant TCHARO Bossima Roger.

1.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2016

- Lieutenant ZANNOU Jacques Love B ;
- Lieutenant GNINTOUNGBE Florent Sergis ;
- Lieutenant AGBOE Koffi André ;
- Lieutenant GAGA Nicéphore ;
- Lieutenant HLANNON Théodore ;
- Lieutenant BOSSOU Ayélogou Edmond ;
- Lieutenant ADANMAYI Solin M. Rodrigue ;
- Lieutenant AMOUSSOU Paulin ;
- Lieutenant DEGBEGNON Nestor Yétongnon ;
- Lieutenant KOHOUNDO Moïse ;
- Lieutenant MERE Yropa Boris ;
- Lieutenant GBADESSI Stanislas Sartre ;
- Lieutenant DIMON Alaba Antoine ;

- Lieutenant TOSSA Codjo Ernest ;
- Lieutenant OSSE Moïse Oyédélé ;
- Lieutenant AFFOKPON Sègnon Bruno.

II. Forces Aériennes

2.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2016

Néant.

2.2. Pour compter du 1^{er} avril 2016

Néant.

2.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2016

- Lieutenant BAKO ASSOUMA Idrissou.

2.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2016

- Lieutenant ISSAKA A. Kabirou.

III. Forces Navales

3.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2016

- Enseigne de Vaisseau KPATINVOH Nounagnon Mathieu.

3.2. Pour compter du 1^{er} avril 2016

- Enseigne de Vaisseau AFFATON Boton Gaston.

3.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2016

- Enseigne de Vaisseau ADJATI Folidja Elie ;
- Enseigne de Vaisseau MOUMOUNI Nouroudine Alamou.

3.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2016

- Enseigne de Vaisseau BOUARI Silifatou Amankè.

IV. Gendarmerie Nationale

4.1. Pour compter du 1^{er} janvier 2016

- Lieutenant EGBLEKADJA Léopold

4.2. Pour compter du 1^{er} avril 2016

- Lieutenant AWANVOEKE Paul ;
- Lieutenant CODJO Gilbert.

4.3. Pour compter du 1^{er} juillet 2016

- Lieutenant DJENONTIN T. H. Judicaël ;
- Lieutenant AHOIGNAN Ghislain Pompidou ;
- Lieutenant MAMA I. TRAORE Alassane.

4.4. Pour compter du 1^{er} octobre 2016

- Lieutenant BACHABI Saliou ;
- Lieutenant BABALAWOKITAN Faboukon Gaston ;
- Lieutenant AKODEGBE Casimir.

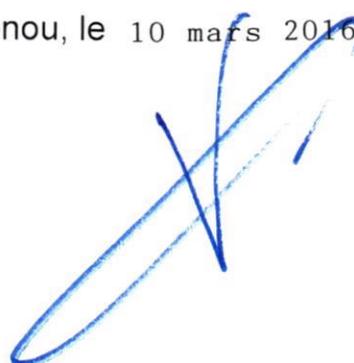
Article 2 : Les nominations ci-dessus accordées donnent droit à une augmentation de traitement conformément aux textes en vigueur.

Article 3 : Le décrochage d'un officier du tableau d'avancement entraîne automatiquement l'annulation de sa promotion au grade supérieur.

Article 4 : Le Ministre d'Etat chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation et le Ministre de la Défense Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 10 mars 2016

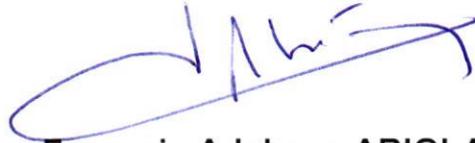
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

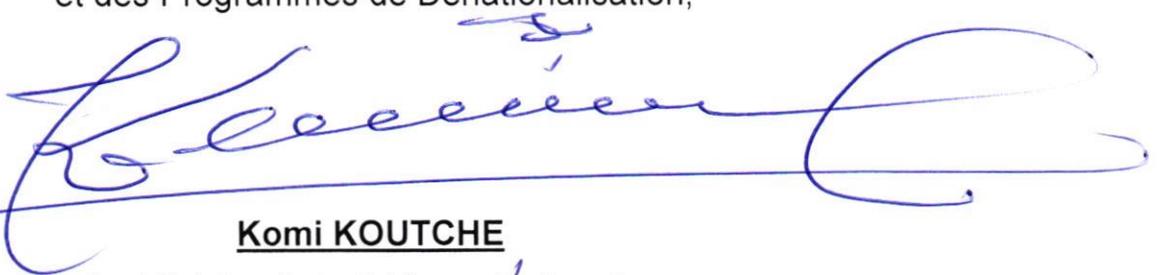


Le Vice-Premier Ministre Chargé de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique,



François Adebayo ABIOLA

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances
et des Programmes de Dénationalisation,



Komi KOUTCHE

Le Ministre de la Défense Nationale,



Théophile YAROU

Ampliations : PR 2- AN 2- SGG-2 CES 2- MDN 2 – MEFPD 2 –EMG 2 –EMAT 2-EMFN 2 –EMFA 2- DGGN 2-
AUTRES MINISTERES 26- INSAE 3-DSIA 2 –DGB-DCF-DGTCP-DSDV-CF 8-DOSSIERS INTERESSES 54-
INTERESSES 54- JORB 1- Archives1- Chrono1.